



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## **Dossier de presse**

# **Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)**

## **Des structures alternatives de scolarisation pour lutter contre le décrochage scolaire**

**22 mai 2023**

## **Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)**

### **Des structures alternatives de scolarisation pour lutter contre le décrochage scolaire**

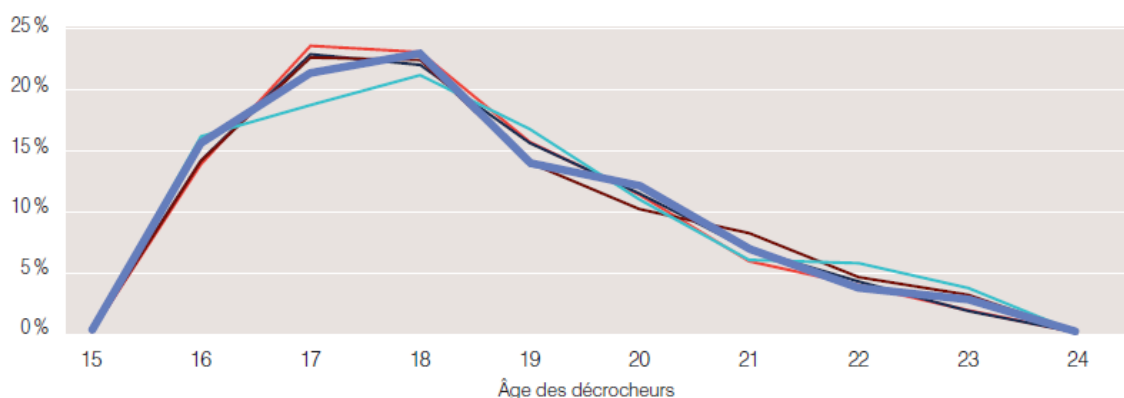
Le décrochage scolaire et le chômage des jeunes constituent des sujets de préoccupation majeure de notre société et des autorités luxembourgeoises. L'extension de la durée de l'obligation scolaire est une mesure d'envergure en vue de la réduction du taux des élèves sortant du circuit scolaire sans aucun diplôme, mais elle est loin d'être la seule mesure prise par le gouvernement ces dernières années.

Le développement de Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) est une des pistes phares du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour réagir à la détresse des élèves en risque de décrochage scolaire. En effet, les CISP sont des lieux de scolarisation alternative qui, par leur organisation et leurs missions, permettent de mieux prendre en considération les besoins, les compétences et les intérêts des adolescents en difficulté scolaire.

Les CISP offrent aux jeunes un encadrement individualisé et un lieu où l'apprentissage des compétences socio-émotionnelles va de pair avec l'enseignement formel. La scolarisation et la prise en charge des élèves dans les CISP des gestionnaires du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille se font en étroite collaboration avec les lycées partenaires, l'Office régional de l'enfance (ORE) de proximité ainsi que l'entourage et la famille du jeune. Le ministère collabore étroitement avec les lycées et le secteur de l'aide et de l'enfance (FEDAS) pour développer ces structures alternatives de scolarisation.

## I. Le décrochage scolaire au Luxembourg

Le phénomène du décrochage scolaire est une des préoccupations majeures du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Selon les études du ministère, environ 500 à 650 jeunes de moins de 18 ans décrochent du système scolaire chaque année. La plupart des élèves sont âgés entre 16 et 19 ans au moment de leur décrochage, avec un pic à 17-18 ans.



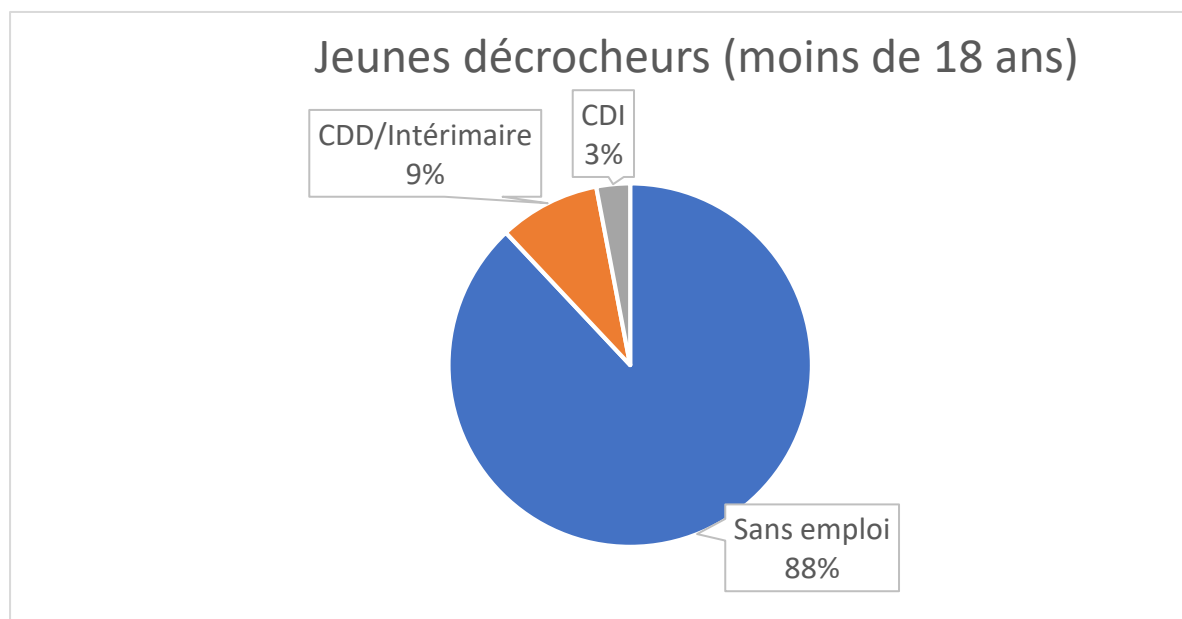
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
■ 2016/2017	0,00%	13,95%	23,78%	23,26%	15,81%	11,45%	5,93%	3,95%	1,86%	0,00%
■ 2017/2018	0,17%	14,28%	23,08%	22,20%	15,73%	11,54%	6,93%	4,25%	1,81%	0,00%
■ 2018/2019	0,00%	14,22%	22,81%	22,61%	14,09%	10,25%	8,26%	4,61%	3,14%	0,00%
■ 2019/2020	0,07%	16,27%	18,87%	21,35%	16,88%	11,05%	6,04%	5,77%	3,71%	0,00%
■ 2020/2021	0,00%	15,73%	21,54%	23,16%	13,88%	12,21%	6,97%	3,69%	2,76%	0,06%

Source: MENJE

Les jeunes aux origines migratoires sont particulièrement vulnérables. Ainsi au cours de l'année 2019-2020, 55 % des jeunes décrocheurs scolaires étaient de nationalité étrangère, alors qu'ils représentaient moins d'un tiers de l'ensemble des élèves. Parmi les jeunes de 15 à 34 qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation, 25% sont des immigrés de deuxième génération. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> OCDE (2021), *Le fonctionnement du système d'intégration et ses acteurs au Grand-Duché de Luxembourg : Vers un parcours d'intégration réussi*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/migrations/Le-fonctionnement-du-systeme-dintegration-et-sesacteurs-au-grand-duche-de-Luxembourg.pdf>.

## I.1 Formation des jeunes et équité sociale



Source: MENJE

Au Luxembourg, on constate qu'environ 12 % des jeunes qui quittent le système scolaire sans avoir obtenu un diplôme exercent un emploi rémunéré. Les 88 % d'élèves décrocheurs restants sont dès lors déscolarisés, sans emploi et ont un futur incertain<sup>2</sup>.

Le décrochage scolaire est le premier facteur de risque de devenir NEET (*Not in Employment, Education or Training*).

## I.2 Motifs/Raisons de décrochage

Les raisons qui poussent les élèves à quitter l'école avant d'obtenir une qualification sont multiples et diverses. Les élèves concernés invoquent le plus souvent le manque de motivation, le manque ou le mauvais choix de formation, la mauvaise orientation, des problèmes de santé. En outre, il s'agit souvent de jeunes ayant une situation familiale difficile et/ou des problèmes de discipline<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> MENJE & SNJ (2022). Jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg 2020/2021 & Inspection générale de la sécurité sociale (Données mars 2021)

<sup>3</sup> Hauret, L., Lejealle, B., Maas, R., & Misangumukini, N. (2021). Regards de jeunes sur leur parcours de décrochage dans l'enseignement général. (Les rapports du LISER). LISER.

## II. Politiques de lutte contre le décrochage scolaire

De nombreux programmes de soutien aux élèves et de prévention du décrochage scolaire ont été développés. En considérant le profil type d'un jeune en décrochage scolaire, les actions suivantes ont entre autres été mises en place :

### pour les jeunes ayant des problèmes de santé :

- réorganisation de l'enseignement en milieu hospitalier ;
- réforme de l'E-Bac.

### pour les jeunes sans accès à une formation souhaitée :

- extension de l'offre de la formation professionnelle (classes d'adultes etc...).

### pour les jeunes sans poste d'apprentissage :

- Fit4Léier, programme de préparation à l'apprentissage offert dans les Centres nationaux de formation professionnelle (CNFPC).

### pour les jeunes ayant des problèmes de bien-être ou de discipline :

- développement des Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS), des Services socio-éducatif (SSE) et des Équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques (ESEB) dans les lycées ;
- classes mosaïques

### pour les jeunes sans soutien social :

- extension du réseau des Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP).

Toutes ces mesures sont offertes parallèlement aux initiatives émanant des lycées dans le cadre de leur autonomie.

### III. Les Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)

Dans le cadre de la scolarisation dans un CISP interviennent plusieurs partenaires :

- le CISP d'un **gestionnaire** du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille qui accueille le jeune ;
- le **lycée partenaire**, dans lequel l'élève est inscrit ;
- l'**Office régional de l'enfance** (ORE) de proximité, antenne de l'Office nationale de l'enfance, qui intervient pour veiller à la protection de l'intérêt supérieur du mineur (prévention, protection, aide et soutien).

#### III.1 Missions

La mission principale des CISP est de soutenir l'élève dans l'apprentissage à l'autonomie et dans le développement des compétences socio-émotionnelles. Mais aussi de le réconcilier avec le système scolaire et de favoriser la poursuite de son parcours, ou une réorientation.

En fonction de son âge, le jeune en (risque de) décrochage scolaire est préparé à suivre un parcours normal de formation à la vie professionnelle. Il peut (ré-)entamer une formation professionnelle ou exercer une activité professionnelle en tant que travailleur non qualifié, tout en certifiant certaines de ses compétences (certification partielle). Le jeune peut aussi d'entamer une (ré)-orientation vers une offre d'enseignement adaptée à ses compétences et ses aspirations.

Les CISP jouent ainsi un rôle important au niveau de la lutte contre le décrochage du système éducatif et scolaire. Ils proposent des mesures qui concernent deux des trois pôles d'action définis par la Commission européenne, à savoir l'intervention et la compensation.

#### III.2 Deux programmes : *Relance et Reconnect*

Le CISP s'adresse à des adolescents scolarisés dans l'enseignement secondaire à partir de 12 ans. Les jeunes qui sont orientés vers un CISP présentent des difficultés psycho-sociales et scolaires manifestées par un (risque de) décrochage et un échec scolaire. Ce sont aussi des élèves dont les mesures d'encadrement prises au sein du lycée (dont les classes mosaïque) se sont avérées insuffisantes ou inappropriées.

Le parcours scolaire régulier s'étend sur une durée de sept ans ce qui engendre une évolution des besoins et motivations. En prenant compte cette évolution scolaire, les CISP

s'adressent à des jeunes de deux tranches d'âge ; des élèves de 12 ans à 16 ans et des élèves de 16 à 24 ans accomplis.

Les élèves de 12 ans à 16 ans<sup>4</sup> proviennent de la voie de préparation, de la voie d'orientation, des classes supérieures de l'enseignement général ou des classes de l'enseignement classique. Pour les jeunes de 16 à 24 ans<sup>5</sup>, qui ne sont actuellement plus sous obligation scolaire et qui sont en (risque de) décrochage, l'orientation dans la formation professionnelle ou sur le marché du travail est envisagée.

Chaque élève suit un enseignement individualisé qui tient compte de son projet scolaire/professionnel en accord avec son rythme, ses capacités, son niveau scolaire et sa situation sociale et psychologique.

### III.3 Procédure d'admission

L'admission dans les classes *Relance* ou *Reconnect* peut se faire à tout moment de l'année, indépendamment du calendrier scolaire. Dans chaque CISP, une commission d'admission et d'orientation se réunit régulièrement afin de discuter de l'admissibilité d'un nouveau bénéficiaire et de l'orientation ou la réintégration d'un jeune en cours de parcours. Par ailleurs, des collaborateurs de l'Office régional de l'enfance (ORE) participent à la commission pour proposer, le cas échéant, des mesures de soutien en cas de difficultés familiales.

L'identification des élèves ou jeunes décrocheurs est assurée par :

- la **commission d'inclusion scolaire du lycée partenaire**, qui identifie les élèves de 12 à 16 ans nécessitant une scolarisation dans une classe spécialisée au centre. La proposition de fréquentation du CISP provient du lycée ;
- la **commission d'inclusion scolaire du lycée partenaire**, qui identifie les élèves de 16 à 24 ans accomplis en risque de décrochage scolaire nécessitant une scolarisation dans une classe à objectifs spéciaux au centre. La proposition de fréquentation du CISP provient du lycée ;
- le CISP peut accepter sur base volontaire les **demandes en provenance des représentants légaux du jeune décrocheur ou du jeune majeur en décrochage scolaire**. Dans ce cas de figure, la proposition/recommandation de fréquentation

---

<sup>4</sup> Exceptionnellement des élèves ayant plus de 16 ans peuvent être accueillis dans la classe Relance.

<sup>5</sup> Les élèves âgés de 15 ans, disposant d'une décision de promotion après les classes inférieures de l'ESG, sont inclus.

d'un CISP peut émaner de toute institution privée/publique concernée par la situation de détresse du jeune.

#### **III.4 Développement de l'offre**

Différents CISP sont déjà en place et d'autres seront implantés dans différentes régions du pays, en collaboration directe avec les lycées et les gestionnaires du secteur de l'aide à l'enfance et à la famille. Avec la prolongation de l'obligation scolaire à 18 ans envisagée, il est important de continuer à développer les efforts déjà entamés afin de remotiver les jeunes, de les réconcilier avec les apprentissages ou de mettre à profit utilement des périodes de transition difficiles et à élaborer des concepts alternatifs de scolarisation.

Chaque centre est chargé d'établir un concept définissant l'approche méthodologique, les procédures, les rôles des intervenants, la communication, le travail avec les responsables légaux et partenaires. Les domaines d'apprentissage sont déterminés en fonction des besoins réels du marché de l'emploi exprimés par les chambres professionnelles.

Un soutien socio-éducatif en internat ou en logement encadré peut s'ajouter à cette offre. L'admission en internat scolaire est décidée en collaboration avec le jeune, les parents et l'équipe multidisciplinaire du CISP en fonction du projet individuel et de la nécessité d'un logement ou d'un placement externe.

Une évaluation externe du projet et un accompagnement scientifique au niveau national sont prévus.



### III.5 CISP déjà en place

Nom	Lieu	Gestionnaire	Statut	Établissement scolaire partenaire
Centre Formida	Esch	Arcus	Opérationnel	Lycée Guillaume Kroll, Lycée Bel-Val
Centre Jongenheem	Bertrange	Jongenheem asbl	Opérationnel	À confirmer
Liewenshaff	Merscheid	Päerdsatelier asbl	Opérationnel	Lycée du Nord Wiltz
Centre Movida	Fouhren	Arcus	Opérationnel	Lycée technique Ettelbruck/ Nordstad-Lycée / Lycée du Nord Wiltz

Outre les CISP existants, d'autres initiatives sont déjà en cours d'étude voire en transition conceptuelle. Il s'agit par exemple de projets de la Croix-Rouge luxembourgeoise à Colpach, de la Fondation Lëtzbuerger Kannerduerf à Mersch ou encore des ateliers créatifs du SNJ.

Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur [www.men.lu](http://www.men.lu) et sur Facebook